

LE SAVIEZ-VOUS?

Durée de vie légale des documents

Tous les documents statutaires :

Statuts de la société, registre, rapports des assemblées, contrat d'acquisition et de cession de biens immobiliers et fonciers...

30 Ans

Art. L. 123-22 Du Code de Commerce

Tous les documents comptables :

Les bilans, les annexes au bilan, les livres comptables, les factures clients, les factures fournisseurs, les bons de commande...

10 Ans

Art. L. 123-22 Du Code de Commerce

Documents justifiant le paiement des impôts et taxes :

Impôts sur les sociétés, taxes sur le C.A., taxes sur les salaires, CSG, RDS, taxes foncières, taxes d'habitations

6 Ans

Art. L. et Art. L. 176 du Livre des Procédures Fiscales

**En cas de non-présentation ou de perte de ces documents de lourdes conséquences menacent votre entreprise !
Voulez-vous prendre ce risque ?**



Axalys Technologies, spécialiste Tiers Archiveur, vous propose une solution afin de conserver tous vos documents légaux, internes ou externes.

L'Archivage Numérique et Physique.

Axalys Technologies, éditeur du logiciel VisualDoc distribué dans 37 pays dans le monde, stocke, sécurise et pérennise tous vos documents, vous permettant ainsi de les consulter en interne tout en optimisant vos espaces de stockage.

A SAVOIR !

L'écrit numérique peut-il avoir la même valeur probante qu'un écrit sur support papier ?

OUI, l'écrit numérique a la même valeur probatoire que le support papier. La loi n°2000-230 du 13 mars 2000 a permis cette égalité en modifiant l'article 1316 du Code Civil : « la preuve littérale, ou preuve par écrit, résulte d'une suite de lettres, de caractères, de chiffres ou de tous autres signes ou symboles dotés d'une signification intelligible, quels que soient leur support et leurs modalités de transmission ». L'article 1316-3 du Code civil précise : « l'écrit sur support électronique a la même force probante que l'écrit sur support papier ».

